

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE

(UEMOA)

UNION MONETAIRE
OUEST AFRICAINE

(UMOA)

CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

Lomé, 28 janvier 1999

COMMUNIQUE FINAL

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réunie le 28 janvier 1999 à Lomé à l'hôtel du 2 FEVRIER, sous la présidence de son Excellence Monsieur Gnassingbe EYADEMA, Président de la République Togolaise, Président en exercice de l'UEMOA.

Etaient présents :

- Pour le Burkina Faso, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso,
- Pour la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Henri Konan BEDIE, Président de la République,
- Pour la République de Guinée-Bissau, Son Excellence Monsieur João Bernardo VIEIRA, Président de la République,
- Pour la République du Mali, Son Excellence Monsieur Alpha Oumar KONARE, Président de la République,
- Pour la République du Niger, Son Excellence Monsieur Ibrahim Mainassara BARE, Président de la République,
- Pour la République du Sénégal, Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, Président de la République,
- Pour la République du Bénin, Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE, Ministre des Finances,

Outre les membres du Conseil des Ministres, ont pris part aux travaux :

- Monsieur Moussa TOURE, Président de la Commission de l'UEMOA,
- Monsieur Charles Konan BANNY, Gouverneur de la BCEAO,
- Monsieur Boni YAYI, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement,

Ont assisté aux travaux :

- Monsieur Yves D. YEHOUESSI, Président de la Cour de Justice de l'UEMOA,
- Monsieur Dahuku PERE, Président du Comité Interparlementaire de l'UEMOA,
- Monsieur Georges NDIA COFFI, Président de la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA,
- Monsieur Léon NAKA, Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers,
- Monsieur Moussa KONE, Conseiller à la Cour des Comptes de l'UEMOA,
- Les Membres de la Commission de l'UEMOA,
- Les Responsables et les représentants des Organisations internationales et sous-régionales invitées.

Ouvrant les travaux, Son Excellence Monsieur Gnassingbe EYADEMA, Président en exercice de la Conférence a remercié les Chefs d'Etat de l'attention particulière qu'ils ne cessent d'apporter à l'UEMOA et s'est réjoui des avancées réalisées par l'Union depuis son dernier Sommet tenu le 23 juin 1997.

Examinant le rapport du Gouverneur de la BCEAO, la Conférence des Chefs d'Etat s'est félicitée de l'évolution favorable de la situation économique, financière et monétaire des Etats de l'Union, en dépit d'une conjoncture économique internationale défavorable.

La Conférence a noté avec satisfaction la bonne orientation de la croissance économique, le niveau satisfaisant des réserves de change, l'assainissement en cours des finances publiques ainsi que la maîtrise de l'inflation.

Les Chefs d'Etat se sont réjouis de l'efficacité et de l'impact favorable des instruments de politique monétaire mis en œuvre par l'Institut d'émission, qui ont contribué au renforcement des fondamentaux des économies des Etats membres et permis un arrimage sans ajustement de change du Franc CFA à l'euro le 1^{er} janvier 1999.

Prenant en compte les défis résultant de cet ancrage réussi, les Chefs d'Etat ont instruit le Conseil des Ministres de poursuivre la mise en œuvre de politiques économiques vertueuses en vue de consolider les acquis de l'Union. A cet égard, ils ont marqué leur soutien aux recommandations et actions du Conseil des Ministres tendant à la réalisation de cet objectif.

Après avoir pris connaissance du Rapport du Président de la BOAD, la Conférence a noté l'amélioration et le renforcement de l'action de cette Institution et s'est félicitée des résultats obtenus notamment dans le financement du développement et de l'intégration économique des pays de l'UEMOA.

La Conférence a également constaté avec satisfaction que la BOAD continue de s'affirmer comme une capacité régionale de développement.

En outre, la Conférence a noté que la situation financière de la BOAD continue de se renforcer, avec une structure financière qui demeure équilibrée, un endettement maîtrisé et une exploitation régulièrement bénéficiaire.

Pour les années à venir, la Conférence a réaffirmé son appui à la BOAD et lui a demandé de poursuivre son action, en faveur, notamment de la lutte contre la pauvreté, de l'intégration économique, de l'amélioration de la compétitivité des économies, de la promotion du secteur privé et de la mobilisation de ressources intérieures et extérieures à l'Union.

Examinant le rapport d'activités de la Commission, qui a présenté, notamment, l'état d'avancement des chantiers constituant le Programme d'actions arrêté par la Conférence lors de son Sommet tenu à Ouagadougou le 10 mai 1996, les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont félicités des avancées significatives enregistrées dans la mise en œuvre de l'intégration économique.

Après des débats approfondis, la Conférence a invité les Etats membres à poursuivre leurs efforts internes en vue de conforter les progrès réalisés et d'intensifier le rythme d'exécution du schéma d'intégration de l'Union, dans la perspective des prochaines échéances fixées au début du 3^{ème} millénaire.

Pour ce faire, elle a recommandé, pour la réalisation harmonieuse du marché commun, qu'un accent particulier soit mis, dans les Etats, sur les mesures indispensables à l'usage effectif des droits et libertés proclamés par le Traité au profit des ressortissants de l'Union, notamment le droit d'établissement, la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services.

La Conférence a également recommandé qu'une attention particulière soit portée, par les Etats, au respect du plan de convergence vers le Tarif Extérieur Commun (TEC).

Elle a, par ailleurs, décidé du calendrier du désarmement tarifaire interne, en portant la baisse des droits d'entrée applicables aux produits industriels originaires agréés de 60 à 80 %, à compter du 1^{er} janvier 1999, et de 80 % à 100 %, le 1^{er} janvier 2000.

Au titre de l'harmonisation des législations fiscales, la Conférence a salué les dispositions prises par le Conseil des Ministres pour arrêter le programme d'harmonisation de la fiscalité indirecte intérieure dans les Etats membres et les directives portant harmonisation des législations nationales en matière de Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.) et de droits d'accises.

Au titre de la surveillance multilatérale, la Conférence a apprécié les importants efforts accomplis en vue d'une plus grande convergence statistique, pour assurer une efficacité certaine à ce mécanisme communautaire de coordination des politiques macroéconomiques nationales.

Il s'agit principalement de l'adoption d'un cadre juridique, comptable et des statistiques, harmonisé des finances publiques, d'un Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), ainsi que de la mise en œuvre progressive du Programme Régional d'Appui à la Statistique (PARSTAT) en vue de l'harmonisation des méthodologies d'élaboration des comptes nationaux.

Face aux importantes mutations du système monétaire international consécutives, notamment, à l'avènement de l'euro et à l'arrimage du franc CFA à cette devise, la Conférence a instruit la Commission de renforcer le dispositif de surveillance multilatérale en vue d'accélérer l'amélioration et la convergence des performances et des politiques économiques nationales. Elle a, également, invité les Etats membres à conforter davantage le fonctionnement des Comités Nationaux de Politique Economique (CNPE), dont le rôle est déterminant dans le fonctionnement efficient du dispositif de surveillance

Dans ce cadre, la Conférence a aussi souligné la nécessité, pour les Etats membres, d'appuyer les Instituts Nationaux de Statistique (INS), en ressources humaines et matérielles, pour améliorer la production et la diffusion statistiques dans l'Union.

Au titre de la mise en œuvre des dispositions du Traité relatives aux fonds structurels, la Conférence s'est félicitée de la création du Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR) des Etats membres de l'UEMOA, illustration de la solidarité communautaire liant les Etats de l'Union.

A cet égard, elle a noté avec satisfaction les dispositions prises par le Conseil des Ministres pour arrêter les modalités d'intervention et de gestion dudit Fonds et a invité la Commission à engager une politique active de mobilisation de ressources, en vue d'un démarrage rapide des interventions du FAIR.

Abordant les politiques sectorielles, la Conférence a noté, avec satisfaction, les efforts de mise en œuvre des étapes vers la définition de politiques sectorielles communes que constituent les programmes d'actions communautaires de première génération, en matière d'Agriculture, d'Environnement, d'Energie, de Transports, de Santé, d'Enseignement supérieur, de Formation professionnelle et de Recherche scientifique.

Par ailleurs, la Conférence a salué les actions entreprises par la Commission à l'occasion des crises intervenues au sein de l'Union, dans les domaines alimentaire et énergétique.

Dans ce cadre, la Conférence a apprécié l'initiative de l'établissement du bilan céréalier des Etats de l'Union pour la campagne 1997/1998 et recommandé la systématisation d'un bilan annuel.

Rappelant que la réalisation de l'Union est un projet éminemment politique et renouvelant à cet égard leur engagement ferme à réussir l'insertion de son économie dans l'économie mondiale, les Chefs d'Etat ont adopté une Déclaration sur le renforcement de la convergence et l'accélération de la croissance économique dans les Etats membres de l'UEMOA. La Déclaration fixe les principales priorités pour les années à venir.

S'agissant des aspects institutionnels, la Conférence a noté, avec satisfaction, la mise en place dès le début de l'année 1998, du Comité Interparlementaire, de la Cour des Comptes et de la Chambre Consulaire Régionale, marquant ainsi l'effectivité du dispositif institutionnel actuel de l'Union.

La Conférence a institué un Comité ad hoc des Ministres des Finances chargé de proposer des modifications au Traité de l'UEMOA.

Par ailleurs, la Conférence s'est félicitée de la réunion des Ministres des Affaires Etrangères de l'UEMOA, tenue les 17 et 18 janvier 1998 à Ouagadougou, et a invité les Etats membres et les Organes de l'Union à la mise en œuvre diligente des conclusions de ladite rencontre.

Au titre de la Communication, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont salué les efforts de la Commission pour définir et mettre en œuvre un programme communautaire de communication et ont invité les Etats membres à lui apporter leurs soutien et collaboration, indispensables pour

intégrer l'UEMOA dans le vécu quotidien des différentes couches socioprofessionnelles nationales et pour assurer sa présence dans l'opinion publique internationale.

Au plan de la coopération, les Chefs d'Etat se sont, de nouveau, félicités de l'appui multiforme des partenaires au développement, notamment l'Union Européenne, la France, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International et la Banque Africaine de Développement et les en ont vivement remerciés. Ils ont encouragé la Commission à poursuivre ses efforts d'élargissement de la coopération de l'Union à d'autres partenaires.

La Conférence, constatant les progrès accomplis par le Togo en matière de réformes économiques et dans le cadre du dialogue politique, demande instamment aux partenaires au développement, bilatéraux et multilatéraux, de lui apporter leur soutien, nécessaire non seulement à la réussite de ses initiatives mais également à la conduite harmonieuse du processus d'intégration de l'UEMOA. A cet effet, la Conférence a invité l'Union Européenne à reprendre intégralement sa coopération économique avec le Togo.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont réitéré leur attachement à la CEDEAO et à la Communauté Economique Africaine, dont l'UEMOA est un des éléments de réalisation des objectifs.

A ce titre, la Conférence, convaincue du lien indissociable entre la paix, la sécurité, la stabilité, le développement et l'intégration économique a réaffirmé le soutien de l'UEMOA à la CEDEAO et à l'OUA dans leurs actions pertinentes en vue de l'instauration de la paix et de la sécurité dans la sous-région et sur tout le Continent. Dans ce cadre, persuadée que le recours aux armes ne peut constituer une réponse appropriée aux situations de crise, la Conférence a lancé un appel pressant pour la prévention et le règlement des conflits par des voies pacifiques, seules garanties de solution durable.

Les Chefs d'Etat ont enfin décidé de reconduire son Excellence Monsieur Gnassingbe EYADEMA, Président de la République Togolaise à la Présidence de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union.

La prochaine réunion de la Conférence aura lieu à Bamako, à une date qui sera fixée ultérieurement par voie de consultations.

Le Président de la République du Bénin, le Président du Faso, le Président de la République de Côte d'Ivoire, le Président de la République de Guinée-Bissau, le Président de la République du Mali, le Président de la République du Niger, le Président de la République du Sénégal expriment

leurs sincères remerciements à son Excellence Monsieur Gnassingbe EYADEMA, Président de la République Togolaise, au Gouvernement et au Peuple togolais, pour l'accueil chaleureux et fraternel ainsi que pour l'hospitalité généreuse qui leur ont été réservés tout au long de leur séjour à Lomé.

En foi de quoi, ont apposé leur signature au bas du présent Communiqué final.

Lomé, le 28 janvier 1999

Pour la République du Bénin

M. ABDOULAYE BIO TCHANE

Ministre des Finances

Pour la République du Mali

S.E. ALPPHA OUMAR KONARE

Président de la République

Pour le Burkina Faso,

S.E. BLAISE COMPAORE

Président du Faso

Pour la République du Niger

S.E. IBRAHIM MAINASSARA BARE

Président de la République

Pour la République de Côte d'Ivoire

S.E. HENRI KONAN BEDIE

Président de la République

Pour la République du Sénégal

S.E. ABDOU DIOUF

Président de la République

Pour la République de Guinée-Bissau

S.E JOAO BERNADO VIEIRA

Président de la République

Pour la République Togolaise

S.E. Gnassingbe EYADEMA

Président de la République